

INTERVIEW DE M. VALÉRY GISCARD D'ESTAING À TÉLÉ 7 JOURS, SUR LA RÉFORME DE LA TÉLÉVISION, LE MONOPOLE, L'INFORMATION TÉLÉVISÉE, PARIS, PALAIS DE L'ÉLYSÉE, SAMEDI 18 AVRIL 1981.

18 AVRIL 1981 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

QUESTION.- La réforme de 1974 sur la télévision a fait l'objet de nombreuses critiques, notamment à propos de la désignation de ses hauts responsables. Envisagez-vous de modifier ce système ? Dans quel sens ?

- LE PRESIDENT.- Je considère que la réforme de 1974 sur la radiodiffusion télévision a été une bonne réforme. Le passage d'un Office étatique centralisé à cinq sociétés nationales et deux établissements publics a été source de nombreux avantages.

- Ces organismes, qui sont d'une taille normale, ont pu adopter des gestions plus rigoureuses. Dans le domaine des programmes, une saine émulation a permis à chaque chaîne de se créer dans l'esprit du public une image différente. Les facultés créatrices ont trouvé à s'exprimer d'une manière plus libre, ce qui nous a donné, notamment, des émissions de fiction et des documentaires d'auteur de grande qualité.

- C'est depuis 1974 seulement que la télévision française est devenue exportatrice.

- La seule réelle difficulté rencontrée depuis 1974 est liée à la crise de la Société française de production `SFP`, dont le redressement est actuellement en-cours. Les présidents des quatre sociétés de programme ont été reconduits pour trois ans et ils pourront, dans le respect de la loi et des cahiers de charge et avec l'aide de leurs conseils d'administration, faire prévaloir l'autonomie de chaque société, notamment dans le domaine des programmes et de l'information. Je rappelle qu'au sein des conseils d'administration, deux membres seulement représentent l'Etat sur un total de six. Il faut encourager le renouvellement des talents et des responsabilités dans le domaine de la production et de la programmation. En somme, donner aux programmes la priorité absolue dans l'affectation des moyens.\

QUESTION.- L'avènement, dans quatre ans, des satellites de diffusion directe permettant la réception d'émissions étrangères en version française, avec publicité, condamne-t-il, à vos yeux, la notion de monopole ?

- LE PRESIDENT.- Le monopole de la télévision fait régulièrement l'objet d'attaques confuses car il peut y avoir, en réalité, trois types de monopoles :

- Le monopole de diffusion est tout à fait intangible. L'espace des ondes est une denrée rare. Les différents programmes se perturbent les uns les autres et, de plus, certains services publics s'en trouvent désorganisés, ce qui a conduit à régulariser les émissions sur "la citizen band".

- Le monopole de la production n'existe pas. Des sociétés privées de production, dans le domaine de la télévision et du cinéma, se sont développées et constituent un facteur essentiel de concurrence, de compétitivité et d'innovation.

- Le monopole de programmation permet au service public de maintenir une télévision de qualité soucieuse de favoriser la création française et de prendre en compte les goûts et aspirations des publics les plus divers. Il préserve également la radio-télévision nationale des puissances de l'argent en limitant la part du financement d'origine publicitaire et en sauvegardant ainsi les conditions économiques et financières du développement de la presse écrite dans notre pays. Pour ce qui est des satellites de diffusion directe étrangers et de leurs éventuels débordements sur le territoire national, il ne faut pas croire, contrairement à certaines idées reçues, que ce sera la jungle et qu'il y aura une multitude de satellites et de canaux pour inonder la France. Les dispositions internationales prévoient que les nations resteront maîtresses de la diffusion sur leur territoire et il est tout à fait exclu que les initiatives prises à l'étranger puissent, en méconnaissance des prérogatives de souveraineté de l'Etat français, préjuger des décisions que le Gouvernement aura à prendre concernant l'exploitation des satellites de diffusion directe en France.\

QUESTION.- Le futur satellite français disposera, outre ceux réservés à TF1 et A2, d'un troisième canal :

à qui souhaitez-vous le voir attribuer. Etes-vous partisan d'une chaîne entièrement privée ?

- LE PRESIDENT.- Le futur satellite français doit normalement être lancé en 1985 pour être opérationnel l'année suivante. Le troisième canal n'est donc pas un problème immédiat mais donne déjà lieu à de nombreuses réflexions au sein du Haut Conseil de l'audiovisuel.

- QUESTION.- Les trois présidents de la Vème République ont donné à l'information télévisée, des statuts et des styles différents. Comment définiriez-vous cette évolution ?

- LE PRESIDENT.- L'information télévisée est devenue ce qu'elle doit être dans une grande démocratie moderne : à la fois libre et responsable. Beaucoup a été fait pour améliorer l'accès des familles politiques à la télévision, notamment avec l'ouverture des tribunes libres et l'introduction, en 1979, du droit de réponse des oppositions aux communications du Gouvernement.

- Malgré les allégations ou les nostalgies de certains, il ne se pose donc plus aujourd'hui ce problème de l'information télévisée qui a empoisonné pendant longtemps notre vie publique. Que chacun fasse appel à ses souvenirs !\

QUESTION.- La création d'une chaîne privée risquerait d'entraîner un transfert massif des budgets publicitaires au détriment de la presse écrite. Quelle serait votre attitude ?

- LE PRESIDENT.- J'ai toujours été très attentif aux conditions économiques et financières du maintien du pluralisme de la presse écrite dans notre pays et, notamment, au partage du marché publicitaire entre les médias. Je l'avais déjà souligné en 1968, lors du débat parlementaire sur l'introduction de la publicité à la télévision. Nous sommes parvenus depuis quelques années à une situation où, notamment grâce au plafond de 25 % sur la publicité à la télévision, le partage du marché publicitaire s'effectue entre les divers médias (presse écrite, radio, télévision, affichage, etc.) d'une manière stabilisée et satisfaisante.

- Cette répartition harmonieuse est une des conditions essentielles de la vitalité et du pluralisme de la presse écrite qui est réelle dans notre pays. J'en citerai deux exemples : il s'est créé en 1980 plus de deux mille titres, alors que la moyenne annuelle est en général de mille six cents à mille huit cents £ et Paris demeure, de loin, la grande capitale du monde où l'on recense le plus grand nombre de quotidiens, lesquels expriment une gamme d'opinions et d'idées extrêmement étendue.

- Un nouveau progrès va d'ailleurs être fait pour le soutien de la presse d'opinion, avec la mise en-place d'un mécanisme d'aide aux quotidiens d'information à faible capacité publicitaire.\

`Suite réponse` Pour l'exploitation du troisième canal du satellite de télédiffusion directe, la solution à retenir fera l'objet, le moment venu, d'un très vaste débat public, notamment au Parlement, et toutes les parties concernées pourront alors se faire entendre. Mais elle devra, à mon sens, obéir en-tout-état-de-cause à une double préoccupation : - préserver les équilibres financiers entre les médias £ - aller dans le sens du développement de notre capacité de création audiovisuelle et de notre rayonnement culturel extérieur.

- Il y a là un enjeu tout à fait important pour la France, et je dirai-même pour l'Europe. Avec l'avènement des nouvelles techniques audiovisuelles (satellite de télédiffusion directe, bien sûr, mais aussi vidéo-disque, vidéocassette, etc...), je suis convaincu que le rayonnement culturel d'un pays ou d'un ensemble dépendra de plus en plus de sa capacité de création et de diffusion dans le domaine audiovisuel.

- La puissance américaine dans ce secteur est colossale. La France doit être non seulement un pôle de résistance à l'uniformisation de la culture audiovisuelle par l'usage des nouveaux médias £ mais elle peut ainsi servir d'exemple à tous ceux qui voudront défendre et affirmer leur identité culturelle dans ce domaine.\

QUESTION.- Les téléspectateurs des DOM-TOM ne reçoivent actuellement qu'une seule chaîne. Ils souhaitent vivement la création d'une seconde chaîne. Dans quels délais pensez-vous cette extension possible ?

- LE PRESIDENT.- La télévision s'est considérablement améliorée toutes ces dernières années dans les DOM-TOM. C'est ainsi que les programmes sont passés, entre 1975 et 1981, de trente-cinq à près de cinquante heures par semaine, soit sept heures par jour, et que les informations quotidiennes et les grandes retransmissions sportives sont acheminées quotidiennement grâce aux liaisons par satellite dont bénéficient désormais tous les départements et territoires d'outre-mer dotés d'une station de télévision. Il faut noter, également, que la couleur est maintenant reçu à 100 % dans tous les DOM-

TOM

- De nouveaux efforts seront réalisés ces prochaines années avec notamment l'utilisation des satellites de télécommunication français "Télécom 1" qui devraient permettre d'envoyer davantage de programmes en direct aussi bien à la radio qu'à la télévision. De tels progrès renforceront encore le lien entre la métropole et l'outre-mer.\

QUESTION.- Différents rapports ont été demandés par le Président de la République et le Gouvernement sur les thèmes :

- - la violence à la télévision,
- - la famille et la télévision,
- - la jeunesse et la télévision.

- Quelles sont vos opinions et vos recommandations sur ces sujets ?

- LE PRESIDENT.- Tous ces rapports traduisent à la fois la prise de conscience croissante de l'influence de la télévision sur les comportements et les mentalités, en-particulier chez les jeunes, et aussi le souci grandissant que l'on doit avoir des publics particuliers.

- Dans la mesure où la télévision se trouve maintenant dans plus des trois quarts des foyers français, la responsabilité de ses animateurs est de veiller à ce que les programmes - en tous cas aux heures de grande écoute - tout en abordant les sujets les plus variés, n'agressent pas le public et ne viennent pas heurter les sensibilités et les esprits les plus impressionnables. De ce point de vue, le projet de recommandation concernant la limitation de la violence à la télévision, qui a été mis au point par les trois présidents des sociétés de programme, est tout à fait exemplaire. Il ne s'agit nullement de mettre en-place un système contraignant qui viendrait ligoter l'esprit de création et de liberté qui doit régner à la télévision £ mais il s'agit d'en appeler au respect librement accepté d'un certain nombre de règles de déontologie par tous ceux qui ont à rendre compte d'actes de violence. Un prix a d'ailleurs été créé pour encourager la production de films "sans violence dangereuse et négative, destinés à la jeunesse".

- Par ailleurs, le 20 mars 1981, M. Maurice Dousset a présenté le rapport sur la place et l'image de la famille dans les grands moyens de communication. Il préconise, notamment, la réalisation d'un feuilleton familial contemporain à la française. J'ai demandé aux sociétés de télévision de faire un effort accru pour les émissions destinées à la jeunesse. C'est pourquoi, dans la répartition de la redevance, il sera tenu compte dans l'avenir, des efforts faits pour ce public particulier.

- Il y a dans ce genre d'action, comme dans le souci de répondre aux besoins particuliers de certaines catégories de public - je pense, par exemple, aux expériences de nouvelles radios conduites par Radio France et destinées aux personnes âgées (Radio-Bleue) ou aux jeunes (Radio-7 dans la région parisienne) - une des principales justifications de notre système de service public.

- Une télévision livrée à des intérêts commerciaux, ou partisans, ferait sans doute bien peu de cas de ces préoccupations et des ces catégories de public, et risquerait bien vite de déboucher sur la facilité et la médiocrité.\